

Décision n° 38 NOM du 25 avril 1983

Le président de l'assemblée nationale,

Vu l'article 56 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance no 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, et notamment ses articles 1^{er} et 12 ;

Vu la décision en date du 22 février 1977 par laquelle il a nommé un membre du Conseil constitutionnel,

Vu la lettre en date du 15 avril 1983 par laquelle M. le président du Conseil constitutionnel lui a fait part du décès de M. Achille Peretti,

Décide :

M. Paul LEGATTE est nommé membre du Conseil constitutionnel, en remplacement de M. Achille PERETTI.

Fait à Paris, au Palais-Bourbon, le 25 avril 1983, Louis MERMAZ.

Journal officiel du 27 avril 1983, p. 1295

Recueil, p. 12